

# **COMMUNE DE PLUGUFFAN**

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Marché de maîtrise d'œuvre – Restauration de la Chapelle Notre Dame de Grâce, des croix et calvaires**

### **1 – MAITRE DE L'OUVRAGE**

Commune de PLUGUFFAN  
Rue de Quimper  
29700 PLUGUFFAN

Tél. : 02 98 94 01 11  
Mail : achats-financements@pluguffan.bzh

### **2 – PROCEDURE DE PASSATION**

MAPA-Marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics

### **3 – FORME DU MARCHÉ**

Marché de maîtrise d'œuvre  
- Code CPV : 71240000-2

Numéro Marché : 216-012016-MOE

### **4 – MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT**

-Modalités de règlement des comptes: articles 86 à 111 du Code des marchés publics.  
-Le délai global de paiement est de 30 jours.  
-Modalités de financement: recettes d'investissement.

### **5 – OBJET DU MARCHÉ**

La consultation concerne le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de restauration de la Chapelle Notre-Dame de Grâce, des croix et des calvaires répartis sur le territoire de la Commune.

#### **a) lieu d'exécution**

Code NUTS : FR 522, département du Finistère – Commune de PLUGUFFAN.

#### **b) caractéristiques principales**

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.

### **6 – DELAI D'EXECUTION**

Selon les indications émises dans les ordres de service par le maître d'ouvrage.

## **7 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

90 jours, à compter de la date de réception des offres.

## **8 – DEMANDE DOSSIER ET OFFRES**

a) demande du dossier par mail exclusivement à l'adresse suivante :

**Mail : [achats-financements@pluguffan.bzh](mailto:achats-financements@pluguffan.bzh)**

b) date limite de réception des offres : **le vendredi 26 février 2016 à 12h.**

c) adresse à laquelle devront être adressées les offres :

**Monsieur le Maire de PLUGUFFAN  
Route de Quimper  
29700 PLUGUFFAN**

Préciser sur l'enveloppe : Marché de maîtrise d'œuvre – Restauration et mise en valeur du patrimoine  
« NE PAS OUVRIR »

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Madame Manon LOAEC

Par mail : [achats-financements@pluguffan.bzh](mailto:achats-financements@pluguffan.bzh)

La forme de transmission des candidatures et des offres choisie par la commune en application de l'article 56 du code des marchés publics est la remise sur support papier.  
Les dossiers transmis sous forme électronique ne seront pas acceptés.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

## **9 – RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIONS A JOINDRE AU DOSSIER**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet composé des pièces suivantes :

- l'acte d'engagement daté et signé,
- l'acte de sous-traitance,
- la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire,
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics,
- la déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- une attestation d'inscription à l'ordre des architectes en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi du 3 janvier 1977,
- Justifier d'une activité professionnelle régulière de maîtrise d'œuvre dans le domaine de la restauration du patrimoine bâti ancien, indiquer le nombre d'année d'expérience.
- Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois dernières années,
- Les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- une note méthodologique comprenant au minimum : l'organisation de l'équipe de travail, la mise en œuvre pour assurer une bonne communication avec les différents acteurs de l'opération, des références professionnelles et un planning d'intervention par mission.

## **10 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES**

Ne sont pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 47 et 52 du Code des Marchés Publics ;
- Les candidatures incomplètes ou ne justifiant pas de garanties suffisantes.

## **11 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Le prix : 50% ;

Le critère technique (la note méthodologique) : 40% ;

Le délai d'exécution des phases d'études : 10%.

## **12 – DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION**

**Le lundi 1<sup>er</sup> février 2016.**